

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

MCP ImmoFund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 09-2015 du 30 janvier 2015

MCP Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « MCP ImmoFund » aura lieu le lundi **27 avril 2015**.

« MCP ImmoFund » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	MCP ImmoFund
Siège social :	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac-II, Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Visa :	Visa n°15-0896 du 19 mars 2015
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds :	20 000 000 dinars divisé en 20 000 parts de 1 000 dinars chacune.
Date d'agrément :	30 janvier 2015
Promoteurs :	MCP Gestion et Attijari Bank
Gestionnaire :	MCP Gestion
Dépositaire :	Attijari Bank
Distributeur :	MCP Gestion

Pour plus d'informations sur « MCP ImmoFund », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 19 mars 2015, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.